



Assemblée générale

Distr. limitée
4 mai 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 98 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale

Septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [74/60](#) du 12 décembre 2019,

Prenant note avec inquiétude de l'état de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19),

Décide de reporter la réunion biennale des États qui devait se tenir du 15 au 19 juin 2020 pour examiner les principales difficultés à surmonter et les principales possibilités à exploiter dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects¹ et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites² à l'année 2021, à des dates qu'elle fixera à sa soixante-quinzième session.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, New York, 9-20 juillet 2001 (A/CONF.192/15), chap. IV, par. 24.*

² Voir décision 60/519 et [A/60/88](#) et [A/60/88/Corr.2](#), annexe.

